



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DU GARD
COMMUNE D'AIGUES MORTES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 30/04/2021

Reçu en préfecture le 30/04/2021

Affiché le 30/04/2021

ID : 030-213000037-20210415-DCM202137-DE



Réf : DCM/2021-37/7.5/15-04

SÉANCE DU JEUDI 15 AVRIL 2021

| Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29 | | |
|--|----------|--|
| En Exercice | Présents | Qui ont pris part à la délibération |
| 29 | 25 | 29 |

Date de la convocation : 09-04-2021

Notifiée aux élus le : 09-04-2021

Date de l'affichage : 09-04-2021

OBJET :

SUBVENTION CCAS -EXERCICE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le QUINZE AVRIL À 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUREL, Maire-Adjoint d'Aigues-Mortes.

PRÉSENTS : Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Jean-Claude BASCHIOU, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN

Absents ayant donné procuration :

Pierre MAUMEJEAN à Arnaud FOUREL, Gilles TRAULLET à Michel LEBLANC, Michel AUSSANAIRE à Jean-Claude CAMPOS, Maryline POUGENC à Joachim RAMS

Absent non-représenté : Néant

Secrétaire de séance : Marielle NEPOTY

Rapporteur : Marielle NEPOTY, Adjointe au Maire déléguée

À la suite des arbitrages décidés lors de la préparation du budget primitif 2021 de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le montant de la subvention allouée pour l'exercice 2021 au Centre Communal d'Action Sociale à 351 000.00 € (trois cent cinquante un mille euros)

Les crédits pour le versement de cette subvention ont fait l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2021 voté lors de ce conseil municipal du 15 avril 2021.

- Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies ci-après
 - 50 % courant du 1^{er} semestre 2021 soit 175 500.00 €
 - 50 % courant du 2^e semestre 2021 175 500.00 €

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve la proposition de subvention au CCAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30/04/2021

Pour le Maire par Délégation Le Président de séance,
Le Directeur Général des Services Arnaud FOUREL
Maire-Adjoint faisant fonction
Christophe BARONI



Hôtel de Ville - Place St Louis
30220 AIGUES MORTES
Tel. 04.66.73.90.90.
Fax : 04.66.53.86.09

Envoyé en préfecture le 30/04/2021
Reçu en préfecture le 30/04/2021
Affiché le 30/04/2021
ID : 030-213000037-20210415-DCM202137-DE



RESULTAT DU VOTE :

| | | | | |
|-------------------------|--------------------------------|--------------|-----------|-----------|
| Délibération 2021-37 | Subvention CCAS- exercice 2021 | Pour : | 29 | Unanimité |
| | | Contre : | 0 | Néant |
| | | Abstention : | 0 | Néant |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication